

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-07-129****Avenant n°1 au marché de service pour  
l'assistance à maîtrise d'ouvrage en qualité  
environnementale en vue de la réalisation des  
travaux du groupe scolaire des Craoux avec  
EURL ALBEDO AMO**

Le Maire de la Ville de Morières-Lès-Avignon,  
Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil municipal n°20-07-021 du 10 juillet 2020, parvenue en  
Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020 donnant délégation au maire, conformément aux  
dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la décision n°2022-07-149 du 11 juillet 2022, parvenue en Préfecture le 15 juillet 2022,  
Considérant qu'il convient de modifier la répartition des honoraires entre les co-traitants du  
marché de service pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en qualité environnementale en vue  
de la réalisation des travaux du groupe scolaire des Craoux,

**DÉCIDE**

**Article 1** : De valider la modification de la répartition des honoraires entre les co-traitants du  
marché de service pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en qualité environnementale en vue  
de la réalisation des travaux du groupe scolaire des Craoux avec EURL ALBEDO AMO, 31  
avenue de Carbonelle, 04860 Pierrevert, afin d'assurer les prestations.

**Article 2** : Le reste des pièces et conditions du marché initial demeurent inchangés.

**Article 3**: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente  
décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture.

Fait à Morières les Avignon, le 11 juillet 2023

Le Maire

Grégoire SOUQUET



HOTEL DE VILLE